

RÉGULATION

INTITULE DU POSTE :
Cadre Gestionnaire en Régulation

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :
Chef du Service Gestion des Occupations Temporaires du Domaine Public Portuaire.

1. Finalité(s)

Assurer le traitement, le suivi et la bonne tenue des dossiers relatifs aux concessions, aux autorisations et à la gestion du Domaine Public Portuaire conformément aux dispositions de la loi 15-02.

2. Missions

- I. Contribuer au processus de placement des infrastructures et des activités portuaires (régimes concession, autorisation et occupation temporaire du domaine public portuaire) ;
- II. Participer au suivi du respect des engagements contractuels par les opérateurs portuaires ;
- III. Animer le système de reporting relatif aux différents régimes.

3. Activités principales

- I. Contribuer au processus de placement des infrastructures et des activités portuaires (régimes concession, autorisation et occupation temporaire du domaine public portuaire) :
 - Contribuer à la préparation des dossiers de mise en concession (simulations financières, projets de documents, règlement, etc.) ;
 - Préparer et suivre les dossiers des demandes d'OTDP ;
 - Tenir à jour et classer les dossiers relatifs au processus de placement (PV, échanges...) et les documents contractuels correspondants.
- II. Participer au suivi du respect des engagements contractuels par les opérateurs portuaires :
 - Consolider et vérifier les éléments fournis par les différents opérateurs ;
 - Participer aux opérations de contrôles opérationnels sur le terrain des concessions, autorisations et OTDP.
- III. Animer le système de reporting relatif aux différents régimes :
 - Préparer et mettre à jour les éléments de reporting ;
 - Analyser les éléments des tableaux de bord de suivi ;
 - Définir et contribuer à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Entités de la Direction du Port et Région ;
- Entités de la Direction Régulation.

Relations externes :

- Opérateurs portuaires ;
- Clients portuaires et leurs associations professionnelles...



5. Profil requis

Formation de référence : Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'état ou lauréat d'un établissement public ou privé reconnus équivalent (Bac+5 minimum).

Spécialité : Génie Civil, Géométrie, Topographie, Architecture, Gestion ou Finance.

Expérience : Souhaitable.

6. Compétences

Savoir :

- Maîtrise des outils d'analyse et de diagnostic financier ;
- Maîtrise des outils et techniques de l'audit ;
- Connaissances de la loi 15-02.

Savoir-faire :

- Bonne maîtrise de la méthodologie de conduite de projets ;
- Bonnes qualités rédactionnelles.

Savoir-être :

- Aisance relationnelle ;
- Rigueur, organisation et esprit d'analyse et de synthèse.

